

Bruxelles, le 15 mai 2007

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les PME européennes demandent que des mesures soient prises rapidement concernant le statut de la Société Privée Européenne

EUROCHAMBRES et BUSINESSEUROPE ont organisé aujourd'hui à Bruxelles un symposium axé sur la nécessité, pour les petites et moyennes entreprises, de disposer du statut de société privée européenne (SPE). Le Comité économique et social européen (CESE) et le Parlement européen ont déjà apporté leur appui à la création d'une telle nouvelle structure juridique: les PME invitent instamment la Commission européenne à ne pas repousser encore la mise du pied de la SPE.

Selon Pierre Simon, Président d'EUROCHAMBRES: "*En levant les barrières qui s'opposent au commerce transfrontalier, un statut européen donnerait une assise plus stable sur le plan juridique et permettrait de calculer plus facilement les risques en matière de responsabilité pour l'entreprise et les entrepreneurs. Le PE a démontré qu'il est pleinement conscient du rôle crucial que jouent les PME pour la compétitivité de l'économie européenne. Il revient à présent à la Commission de présenter une proposition pour fin 2007.*"

Philippe Lambrecht, Président du Comité Affaires Juridiques de BUSINESSEUROPE, a pour sa part ajouté: "*Deux consultations de la Commission ont mis en évidence qu'il existe une forte demande en faveur du statut de société privée européenne. Le Parlement a également démontré clairement la nécessité d'un tel statut et l'existence d'une demande correspondante. Grâce à ce statut, les PME ayant une dimension européenne bénéficieraient d'un instrument taillé sur mesure pour elles afin de les rendre plus compétitives.*"

Une SPE bien conçue, qui compléterait les dispositions légales en vigueur dans les pays, jouerait en faveur de la compétitivité des PME européennes sous de nombreux aspects, et notamment:

- en consolidant le marché intérieur européen;
- en simplifiant le cadre juridique des entreprises, réduisant de la sorte les frais de consultation;
- en facilitant l'accès aux marchés transfrontaliers, ce qui aurait pour conséquence de stimuler l'intégration et la croissance économiques.

Elle offrirait également la flexibilité requise pour les PME, ainsi qu'il ressort de l'étude de faisabilité portant sur le statut, que la Commission européenne a réalisée en 2005.

Henri Malosse, Président du Groupe des employeurs du CESE, sous les auspices duquel cette conférence a été organisée, a émis la conclusion suivante: "Les PME représentent plus de 90% de l'économie de l'Union européenne et rassemblent les deux tiers des emplois. Il conviendrait dès lors de leur offrir les meilleures conditions pour contribuer à la croissance économique dans un marché intérieur intégré, afin qu'elles puissent saisir les occasions et relever les défis liés à la mondialisation. Ayant été le Rapporteur sur la question du statut de la société privée, je crois que l'appel que nous lançons aujourd'hui en faveur de la poursuite de l'action est une étape en ce sens."

Note au rédacteur en chef

EUROCHAMBRES est l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes. Elle représente 46 associations de Chambres nationales, soit un réseau européen de 2.000 Chambres régionales et locales comptant plus de 19 millions d'entreprises membres en Europe.

Contact: Vincent Tilman, +32 (0)2 282 08 67, tilman@eurochambres.eu

BUSINESSEUROPE – La Confédération des entreprises européennes représente plus de 20 millions de petites, moyennes et grandes entreprises. Actifs dans les affaires européennes depuis 1958, les membres de BUSINESSEUROPE comptent 39 fédérations centrales d'industries et d'employeurs dans 33 pays, et travaillant conjointement pour réaliser la croissance et la compétitivité en Europe.

Contact: Jérôme P. Chauvin, +32 (0)2 237 65 50, j.chauvin@businesseurope.eu